

Lancé en mars 2022, le CEJ affiche des résultats plutôt positifs

« Le contrat d'engagement jeune monte en régime », titre **Les Echos** indiquant que fin avril 2024, plus de 111 000 contrats avaient été conclus. Les missions locales, qui en ont engrangé les deux tiers, notent que six mois après l'entrée dans le dispositif, un peu plus d'un sur deux étaient en emploi, un tiers en emploi durable, CDI ou CDD de plus de six mois. Un résultat d'autant plus notable qu'une étude de la Dares indique que presque tous ont touché au moins une fois l'allocation, signe d'un éloignement plus important du marché du travail que ceux suivis par France Travail. Ces résultats ont incité l'exécutif à demander aux deux opérateurs de renforcer leurs prospections dans les QPV pour passer de près de 20 % à 25 % de bénéficiaires fin 2024. Le président de la mission locale Paris Terres d'envol a critiqué une décision à même de « mettre en péril l'universalité » du CEJ. Le préfet de Seine-Saint-Denis a placé la barre à 85 % le concernant. « Aucune justification ne nous a été donnée », dit-il, inquiet pour les financements de sa mission Locale. Au ministère du Travail, on souligne que l'objectif national de 25 % est indicatif et qu'il n'entraînera aucune rétorsion financière si une mission locale ne l'atteint pas. Contactée, l'Union nationale des missions locales estime que « l'attention particulière » demandée relève d'une « mesure incitative ». (Les Echos, p.2)